



## S'afficher, c'est exister : l'Umih et les Logis demandent le retour des pré-enseignes

L'interdiction des affichages hors agglomération depuis juillet 2015 a fait chuter les chiffres d'affaires de 25 à 40 % en zone rurale, alertent les professionnels.

**D**es chiffres d'affaires en chute de 25 à 40 %, des établissements qui ont licencié ou fermé dans plusieurs départements ruraux, tel est le bilan depuis l'application, le 13 juillet 2015, de l'arrêté ministériel interdisant les pré-enseignes hors agglomération et dans les agglomérations de moins de 10 000 habitants pour combattre la pollution visuelle. Une hérésie, dénoncent l'Umih et la Fédération internationale des Logis (FIL), dont les adhérents situés dans des lieux reculés ont perdu toute visibilité aux yeux des conducteurs de passage, se désole **Fabrice Galland**, président de la Fil.

Les deux organisations professionnelles ont décidé de prolonger à l'échelon national la campagne S'afficher, c'est exister, initiée par l'Umih 45 et son président, Gilbert Guttin. Objectif sensibiliser les élus, les pouvoirs publics mais aussi le grand public sur la nécessité de rétablir ces pré-enseignes, dites dérogatoires. "Dans le Loiret, les verbalisations se sont un peu calmées depuis que nous avons alerté les députés et les sénateurs, avec des exemples précis et chiffrés, des dommages causés par la mesure. Tout le monde est d'accord pour trouver une solution." L'affiche de la campagne a d'ailleurs été réalisée avec la direction régionale du tourisme.

### Une information de proximité nécessaire

**Jean-François Blanchet**, président de l'Umih 47 et président des Logis du Lot-et-Garonne, déplore aussi les effets catastrophiques du dispositif pour les petites communes de son département. "Cela mécontente tout le monde, y compris les tounstes."

**Philippe David**, président de l'Umih 72, constate lui-aussi d'importantes baisses de fréquentation chez ses adhérents suite au retrait des panneaux. **Jean-Marc Banquet d'Orx**, trésorier national de l'Umih et président de l'Umih 77, est également inquiet. "On ne trouve pas tous les établissements grâce aux GPS, même en Seine-et-Marne, qui est le département le plus rural d'Île-de-France et pourtant si proche de la capitale." Même sentiment chez **Nicolas Vion**, président de l'Umih Guadeloupe, face à l'absurdité de cette loi qui vise à combattre la pollution visuelle : "Indiquer un établissement dans une zone rurale doit être considéré comme une information de proximité. On retire ce qui peut être pratique et utile aux territoires alors qu'on [autorise] des panneaux de 4 x 3 m, qui vantent tel ou tel produit commercial."



Dé gauche à droite : Jean-Marc Banquet d'Orx, Philippe David, Nicolas Vion, Fabrice Galland, Roland Héguy, Gilbert Guttin et Jean-François Blanchet

Le 9 avril, l'Umih organise à Rodez (Aveyron) les premières assises de la ruralité. "Il faut pouvoir remettre certaines enseignes au bord des routes. Cette réglementation, on le voit, impacte directement l'activité locale, pénalise nos zones rurales déjà fragilisées. Nous demandons, comme c'est aujourd'hui le cas pour les activités de fabrication ou de vente de produits du terroir, l'autorisation pour les hôtels et les restaurants qui participent fortement à l'attractivité touristique d'utiliser les pré-enseignes dérogatoires pour se signaler. La France s'est donné pour objectif d'accueillir 100 000 millions de touristes en 2020. Mais les parts de marché du tourisme, nous allons les gagner dans la ruralité", estime **Roland Héguy**, président confédéral de l'Umih.

### Trouver un juste milieu

"Supprimer les pré-enseignes, c'est tout simplement nier leur droit d'exister et de commercer", résume **Fabrice Galland**. L'opération S'afficher, c'est exister est soutenue par l'Association des maires ruraux de France (AMRF). Son président, **Vanik Berberian**, maire de Garglisse-Dampierre (Indre), ajoute : "Entre le capharnaüm des enseignes et le désert informatif, il existe certainement un juste milieu qui concilie esthétique des entrées des communes et informations utiles au public. En interdisant les pré-enseignes pour les communes de moins de 100 000 habitants, le législateur organise la discrimination commerciale au détriment des commerces ruraux." Un dépliant reprenant les principaux éléments du dossier va être adressé à plus de 1 000 élus : présidents de région, de départements et parlementaires, et à plus de 10 000 maires ruraux via le réseau de l'AMRF. ■

Sylvie Soubes